

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse soutenue par le Centre National du Livre.

Les impasses de l'interprétation. Herméneutique sans fin et « magistère liquide »

Giovanni Turco , le jeudi 25 juin 2015

L'article ci-après se situe en prolongement de travaux antérieurs de l'auteur, mais également en complément de deux précédents parus dans la revue, celui de Mgr Kolphaus sur le caractère particulier des documents de Vatican III , et celui du P. Lanzetta sur la pastoralité² . Il est centré sur la pénétration tardive dans l'Eglise de l'interprétationnisme moderne, disposition liée à l'origine au rationalisme, au libre examen luthérien, et au positivisme de Hobbes, pour qui la loi la plus intangible change au gré de l'interprétation opportuniste et sans appel du souverain.

Rappelons que l'auteur, qui est plusieurs fois intervenu dans cette revue³ , enseigne la philosophie politique à l'université d'Udine. Il est également membre de l'Académie pontificale Saint Thomas d'Aquin.

L'interprétation est une question philosophique fondamentale. Il ne s'agit pas d'un problème de règles, qui se résoudrait en suivant une table de normes à respecter, comme un problème de géométrie que l'on pourrait résoudre en appliquant mécaniquement des théorèmes bien énoncés. L'interprétation ne se ramène pas à l'identification d'une technique assurant une décision valable dans tous les cas, et selon laquelle toute difficulté pourrait être surmontée grâce à un mécanisme de règles complexes, et où la solution ne serait en définitive rien d'autre qu'un produit à réaliser. L'illusion d'une solution du problème de l'interprétation – en particulier dans le domaine juridique, mais pas seulement – qui serait rapide du point de vue de l'efficacité et neutre quant au contenu, et qui résulterait de l'application des règles est un trait commun des doctrines de type positiviste, et elle l'est aussi dans le milieu théologique, là où une attitude positiviste a fait sentir ses effets. Cette illusion suggère que le recours aux systèmes interprétatifs offrirait une solution à n'importe quel problème d'interprétation, sans qu'aucune difficulté ne soit insusceptible d'être ramenée au filtre rassurant de l'interprétation.

Cette approche, en fait, n'est pas du tout indifférente du point de vue philosophique, et d'abord parce qu'il n'y a pas et ne peut y avoir de solutions aux problèmes de la connaissance et de l'action philosophiquement indifférentes. Les solutions axiologiquement neutres sont impossibles, pas plus que des solutions purement techniques aux problèmes épistémologiques ou éthiques. Un point de vue interprétatif qui s'appuie sur les règles comme unique moyen de résolution est clairement rationaliste, dans la mesure où il suppose la subordination de l'être au savoir, de la substance des questions de sens (et en particulier, juridique ou théologique) au formalisme des règles. Or chaque ensemble de règles suppose une règle des règles, et celle-ci à son tour une règle qui la mesure, et ainsi de suite, jusqu'à la validation fondamentale essentielle ; sans cela on régresserait à l'infini, ce qui invaliderait à la fois la position du problème et les conséquences que l'on en tire.

La confiance dans l'utilisation de critères formels pour résoudre les problèmes d'interprétation est

ou bien une naïveté épistémologique s'interdisant l'examen de fond, ou bien, en fait, une part essentielle du problème lui-même et non une solution véritable. Sans considération du fond, de manière intentionnelle et substantielle, il est impossible d'arriver à une détermination authentique mais seulement à un résultat fictif. Ne s'appuyer que sur l'apriorisme des règles fait que l'on reste en deçà de la consistance propre de l'objet : le juste ou l'équitable en droit, le révélé ou ce qui est à croire en théologie. Et cela avec la conséquence de rester prisonnier des mots plutôt que de passer à l'examen des choses. Oubliant la consigne, profonde et intemporelle, de Mison (un des sept sages de Platon) : « Interroge les mots à partir de choses, et non pas les choses à partir des mots ».

L'interprétation n'est pas un problème d'interprétation, faute de quoi celui-ci serait impossible à résoudre, parce que l'interprétation n'est pas en mesure de se justifier elle-même mais se réfère au fond. L'interprétation n'explique pas l'interprétation. Elle renvoie à l'importance première de ce qui lui donne sa matière, qui n'est certes pas extrinsèque à l'objet, mais au contraire lui est intrinsèque. Sinon, il en résulterait une superposition, masquant ce qui est interprété plutôt que de rendre raison de ce qu'il est, pour ne mettre l'accent que sur le moyen. De même, le langage n'est pas un problème de langage, ni la communication un problème de communication. Ni la méthode un problème de méthode.

De même, ce n'est pas le langage qui donne son contenu au langage, pas plus que la communication ne donne sa substance à la communication, ou la méthode ne justifie la méthode. Chacun d'eux ne trouve sa raison d'être que dans ce pour quoi ils sont utilisés, dans la substance dont ils ne sont que des accidents. La langue et la méthode d'une science (comme sa communication) trouvent leur raison d'être dans cette science même. Cela ne leur vient pas d'ailleurs, de l'extérieur, mais de ce que cette science exige. Elles ne sont assimilables à aucune question extrinsèque, de préférence ou de résultat.

A cet égard il convient de noter que certaines hérésies, comme dans le cas emblématique du jansénisme et du modernisme, ont invoqué une question d'interprétation ou de langage pour échapper à la censure sur la base du présupposé interprétatif. Ainsi remettant toute interprétation à l'auteur d'un texte déterminé, seul son propre avis pourrait être définitif. Le texte n'aurait pas de cohérence propre au-delà d'une interprétation spécifique. Au fond, n'importe qui d'autre pourrait s'arrêter seulement à ses mots, mais leur sens ne pourrait être conféré (à n'importe quel moment) que par l'auteur ou le groupe en accord avec lui.

Pour en venir au concile Vatican II, le fait indéniable est qu'il se présente lui-même comme un problème. Ses textes, notamment les plus représentatifs d'entre eux, la constitution pastorale *Gaudium et spes*, soulèvent un problème d'interprétation, intrinsèque et non pas extrinsèque, un problème qui peine à trouver une solution extérieure à eux, dans la mesure où ils se présentent eux-mêmes comme susceptibles de multiples interprétations. Ce n'est pas un jugement, mais une donnée, non un renvoi critique, mais une observation clinique dont témoigne, de manière emblématique, l'insertion de la *Nota explicativa praevia*. En particulier, la première note du préambule de *Gaudium et spes* déclare que « la Constitution doit être interprétée selon les règles générales d'interprétation théologique, mais aussi en tenant compte, en particulier dans la deuxième partie, de l'évolution des circonstances qui sont intrinsèquement connexes des matières traitées ».

Ceci est un cas très singulier en comparaison de tout autre texte similaire. La *Nota explicativa praevia* témoigne du fait qu'un document qui, par lui-même, devrait expliquer – moyennant les termes et les propositions qui le composent – a à son tour et en son intérieur besoin d'une explication. La première note de *Gaudium et spes* déclare que le texte, en l'espèce dans sa deuxième partie, faisant l'objet d'interprétations diverses, doit être soumis à une interprétation théologique, dont, cependant, elle n'indique pas les paramètres. Cela avec l'effet singulier de soumettre un texte qui se présente comme source d'une discipline, la théologie, à celle-ci, à qui est

demandé de trouver en elle-même son propre critère. C'est une circularité épistémologique, où l'on voit la source d'une certaine connaissance devenir un effet de l'interprétation, et une science (la théologie) le critère de compréhension de sa propre source (magistérielle).

Les interventions ultérieures – à différents niveaux d'engagement doctrinal – ont donné une nouvelle preuve de l'existence du problème, tout en mettant en évidence une attention à en chercher en définitive la solution dans les termes mêmes posés par celui-ci, restant ainsi à l'intérieur de la difficulté au lieu de la dépasser. Le caractère thérapeutique de ces interventions est apparu objectivement lié aux prémisses d'où découlait à l'origine la question à résoudre (dont les termes renvoient, à leur tour, à des perspectives d'interprétation).

C'est ainsi que dans les années suivant le concile Vatican II une sorte de « magistère interprétatif » s'est développé, qui, malgré le présupposé affirmé d'évaluer les actes et les textes susceptibles d'interprétations diverses, a conféré un caractère primordial à la question de l'interprétation (comme dans le cas du *subsistit in*). Cependant on ne peut que remarquer que le résultat de l'interprétation, en soi, reste sur le terrain de l'interprétable. On reste donc enfermé dans le circuit de l'interprétation.

Evoquer la nécessité de celle-ci n'est pas suffisant si l'on n'en comprend pas le sens et la fonction. L'interprétation comme substitution est toute différente de l'interprétation comme vérification. Même dans ce cas, la question est philosophique et non pas seulement lexicale. Et elle est préliminaire et essentielle, inévitable et indispensable, et cela au-delà des intentions et de l'importance subjective.

Quant à ce qui concerne l'herméneutique des textes conciliaires, évoquée et invoquée par Benoît XVI, la question met en évidence sa complexité objective du point de vue intellectuel. Et cela vaut au-delà de l'enthousiasme, de la méfiance ou des préjugés hostiles, au-delà également de l'anxiété d'arriver à un résultat.

Tout d'abord il convient de noter que la formule (« herméneutique de la réforme [...] dans la continuité ») a un caractère de diagnostic. Avant même d'être une indication méthodologique, c'est une formule clinique qui entend indiquer une des lignes herméneutiques (justement) qui se sont affrontées au cours des décennies qui ont suivi la clôture des assises conciliaires. Et elle veut indiquer l'intention qui sous-tendait – formellement – la convocation d'un concile qui s'était voulu en lui-même pastoral. Cela semble presque ouvrir, plutôt que clore, un réexamen des textes, réexamen qui précisément à cause de cette approche apparaît comme une tâche à poursuivre plutôt que comme un résultat atteint.

[...]

Le jeudi 25 juin 2015 à 22:11 . Classé dans [Numéro 127](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.